

COMITE ROMAND POUR UNE POLITIQUE D'ASILE SANS ABUS

Service de presse - case postale 1030

3001 Berne

Berne, 5 février 1987

Chère consoeur, cher confrère,

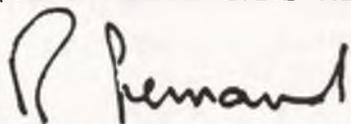
Le 20 juin 1986, le Parlement a adopté une modification de la loi sur l'asile et une révision de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers. Un référendum contre ces projets ayant abouti, le peuple sera appelé à trancher le 5 avril prochain.

Le Comité romand pour une politique d'asile sans abus m'a chargé d'assurer un service de presse destiné à soutenir le point de vue du Conseil fédéral et des Chambres. Aux yeux du Comité, les lois actuelles n'ont pas donné satisfaction. C'est sous ce régime que s'est élevée la montagne de dossiers en suspens et que les requérants ont été condamnés à vivre des années dans l'angoissante attente d'une décision. Autre défaut de la situation actuelle, l'impossibilité de combattre certains abus, et notamment de lutter efficacement contre les organisations de passeurs qui recrutent des personnes cherchant du travail dans notre pays et tentent d'y parvenir en sollicitant l'asile. Les réformes votées par le Parlement visent à modifier cette situation.

S'attaquant aux abus, les Chambres n'ont pas l'intention de tomber dans le piège de la xénophobie pour autant. Elles ont refusé tous les amendements issus de ces milieux. Vous trouverez donc dans ce service de presse des articles favorables à une politique d'asile libérale et humaine, mais soutenant la lutte contre les abus.

Je souhaite vivement que ces textes vous soient utiles. Dans cet espoir, je vous prie d'agréer, chère consoeur, cher confrère, mes meilleures salutations.

COMITE ROMAND POUR UNE
POLITIQUE D'ASILE SANS ABUS


Raymond Gremaud

COMITE ROMAND POUR UNE POLITIQUE D'ASILE SANS ABUS

Service de presse - case postale 1030

3001 Berne

Asile

LUCIDE ET RESPONSABLE

Le problème des réfugiés est sans aucun doute l'un des plus délicats, que les pays économiquement développés sont amenés à résoudre aujourd'hui. De par le monde, une vingtaine de millions de personnes sont en effet à la recherche d'une terre d'accueil, le plus souvent poussées par des raisons d'ordre matériel, quelquefois pour échapper à une répression politique.

Bien que située au coeur de l'Europe, la Suisse n'échappe pas à ce phénomène. Au cours de ces dernières années, le nombre des requérants d'asile n'a cessé d'augmenter dans des proportions inquiétantes, relevant du même coup l'attrait économique incontestable de notre pays et les lacunes de nos lois pour contrôler l'immigration. Notre longue tradition humanitaire n'est sans doute pas étrangère à cet état de faits.

A l'instar des autres pays d'Europe, la Suisse ne saurait cependant accueillir, nourrir et soutenir, sans distinction tous les émigrants du monde. Les règles sont clairement définies. Au niveau économique, la Suisse n'apporte-t-elle pas une aide précieuse aux pays en voie de développement? Pour les trois années qui viennent, 440 millions de francs ont par exemple été accordés à titre de coopération internationale au développement.

Sur le terrain, à l'étranger, l'aide humanitaire suisse est bien réelle. Dès lors, il importe de ne pas laisser la loi être contournée à des fins économiques; de même qu'il importe de réserver nos forces à assister les réfugiés politiques dont la vie est réellement en péril. Cette distinction est certes parfois difficile à faire; elle n'en demeure pas moins nécessaire. La révision de la loi sur l'asile et celle de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers vont dans ce sens. Il s'agit de clarifier une situation, qui jusqu'à présent a favorisé les abus et les malentendus.

/.

Lucide et responsable (suite)

En responsabilisant les cantons, en canalisant le flot des requérants, et surtout en ne cédant pas dans l'application des directives démocratiquement établies, on évitera de dérapier dans l'utopie ou la xénophobie; deux tendances aussi dangereuses l'une que l'autre pour l'avenir du pays. Dans cette perspective, on ne peut qu'approuver et appuyer résolument l'attitude exemplaire de Mme Elisabeth Kopp, chef du Département fédéral de justice et police.

A la suite du référendum lancé par le Parti socialiste suisse (PSS) et l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), le peuple est appelé à se prononcer le 5 avril prochain en votation fédérale. Après le Conseil national et le Conseil des Etats, ce sera par conséquent l'occasion de manifester notre soutien à la politique lucide et responsable du Gouvernement, en votant résolument oui.

José Bessard

COMITE ROMAND POUR UNE POLITIQUE D'ASILE SANS ABUS

Service de presse - case postale 1030 .

3001 Berne

Asile

GARE A L'EFFET BOOMERANG!

Adoptée par les Chambres fédérales, la révision de la loi sur l'asile a fait l'objet d'un référendum lancé par les socialistes et diverses organisations. Et c'est le 5 avril prochain que nous devons rendre notre verdict à ce sujet.

Nous avons toujours estimé que notre politique, donc notre législation, à l'égard des réfugiés politiques devait être aussi précise et praticable que possible si elle entendait demeurer crédible tout en maintenant notre tradition d'accueil. Aujourd'hui, nous ne pouvons donc qu'approuver la réforme de notre loi sur l'asile fondée sur une plus forte collaboration avec les cantons, la création de passages obligés pour les demandeurs d'asile et une délégation de pouvoirs importants au Conseil fédéral au cas où la situation l'exigerait. Ainsi, nous notons avec satisfaction que le statut de réfugié politique n'a pas été touché. Les personnes persécutées dans leur pays en raison de leur race, leur religion ou leurs idées politiques trouveront donc toujours refuge en Suisse.

Pourtant, cette révision a été combattue par un parti et des organisations qui la jugent inique, contraire aux droits de l'homme et à notre tradition d'accueil. Tout cela est bien maladroit et nous rappelle curieusement le sort de l'initiative "Etre solidaire" qui, dans sa chute vertigineuse, devait entraîner la nouvelle loi sur les étrangers, projet pourtant modéré et issu de dix ans de travaux des experts et du Parlement.

Nous sommes persuadés que ce référendum produira un effet boomerang ne pouvant que contribuer à remettre en selle des xénophobes actuellement tiraillés par d'inévitables querelles internes. Ce référendum va-t-il séduire ceux qui, en Suisse, tiennent à ce que soit maintenue notre politique d'asile ? On

7.

Gare à l'effet boomerang! (suite)

serait dupe de le croire. Fondamentalement, politiquement, ce référendum s'adresse naturellement aux personnes qui font de la présence d'étrangers en Suisse un leitmotiv dans leurs oppositions au progrès, à la solidarité - à l'intérieur comme à l'extérieur de nos frontières.

A l'heure où la situation tend à s'améliorer sur le front des requérants d'asile, ceux qui ont lancé le référendum contre le nouveau droit d'asile ont pris un risque qu'ils sont parfaitement incapables d'assumer.

Philippe Boillod